(fenêtres sur · cours)

Jeunes : intense mobilisation

Mardi soir, alors que nous mettions sous presse, selon le ministère de l'éducation, 68 universités étaient perturbées, dont 30 bloquées, selon l'Unef (57 perturbées et 15 bloquées selon le ministère). L'Education nationale reconnaissait des perturbations dans 814 lycées sur 4.330, tandis que le fonctionnement de 623 établissements avait été perturbés. Par ailleurs, sur le terrain la mobilisation des jeunes ne faiblissait pas. Selon les préfectures, on comptait plus de 40 000 manifestants à travers la France, dont 4200 à Toulouse, 5000 à Nantes, 4000 à Rennes, 5000 à Paris…

CPE

Comment le « *nouveau* » contrat de travail annoncé comme une bombe par le gouvernement institutionnalise la précarité ?

Page 2

Grève le 28

Les raisons d'un mouvement qui s'amplifie et a déjà mobilisé plus d'un million et demi de personnes dans la rue.

page 3

ZEP

Comment la réforme des ZEP réduit les ambitions pour les élèves qui en ont le plus besoin ?

page 4

CPE : grève unitaire le 28 mars

©Yves Trévers / Naja

Les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée d'action pour le retrait du CPE le 28 mars. Depuis plus de deux mois, la mobilisation de faiblit pas. Le SNUipp et la FSU appellent les enseignants à se mettre en grève aux côtés des jeunes et des salariés.

Retrait !

Au nom de la loi « égalité des chances » dans laquelle il s'inscrit, le C.P.E est devenu en presque deux mois le symbole d'une tendance lourde de notre société, à l'oeuvre depuis plus de vingt ans : les jeunes sont les plus touchés par le chômage et la précarité. Le C.P.E est aussi perçu comme le prolongement d'une politique éducative qui abandonne l'ambition de réussite, renonce au droit à l'éducation et à un emploi stable pour tous.
L'apprentissage dès 14 ans est maintenant dénoncé dans les manifestations.
Comme enseignants, c'est un autre avenir que nous voulons pour la jeunesse et pour l'école. Après les formidables manifestations du 18 mars, les mobilisations se poursuivent dans les facs et les lycées. Le mouvement doit encore s'amplifier. Avec l'ensemble des organisations syndicales, le SNUipp appelle les enseignants des écoles à être massivement en grève le 28 mars, à se mobiliser toujours plus nombreux avec étudiants, lycéens et salariés. Face à l'intransigeance du gouvernement, le très large mouvement d'opinion qui s'affirme doit conduire au retrait du C.P.E.

(fenêtres sur cours) - n°282 - 23 mars 2006 - ISSN 1241- 0497

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Raisons de la colère

Pourquoi le CPE ne passe pas ?

Présenté comme l'arme absolue pour lutter contre le chômage des jeunes et faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, le CPE ne fait qu'institutionnaliser la précarité.

En donnant une interview au journal gratuit « Citato » destiné aux 15-25 ans lundi dernier, jour fixé pour une nouvelle réunion intersyndicale, Dominique de Villepin espérait sans doute convaincre les jeunes qui depuis le mois de février se mobilisent sans discontinuer contre le CPE, qu'il était temps de rentrer dans le rang. Malheureusement pour lui, il n'en a rien été. C'est que sur le fond, l'argumentation développée par le Premier ministre pour justifier ses choix ne passe vraiment pas. Sur le marché du travail, les jeunes *« doivent attendre 8 à 11 ans après la fin de leurs études pour avoir les mêmes chances que les autres. C'est cette réalité que je refuse. Aujourd'hui mon objectif pour les jeunes, c'est qu'ils puissent trouver le plus rapidement possible un emploi et avancer dans les meilleures conditions »*, déclarait-il à *« Citato »*. En réalité, une étude du CÉREQ montre que 40 % des jeunes ont un CDI comme premier emploi, que 71 % sont en CDI trois ans après la fin de leurs études et que 40 % de ceux recrutés en CDD débouchent sur un CDI l'année suivante.

Le gouvernement explique aussi qu'avec le CPE destiné aux jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés et qu'avec le CNE destiné aux salariés de tous âges dans les entreprises de moins de 20 salariés, il espère convaincre les employeurs de recruter. Les employeurs visés sont principalement les entrepreneurs *« réticents faute d'avoir une lisibilité suffisante sur le potentiel de développement de leur entreprise »*, et ceux dont *« l'entreprise a des difficultés à absorber un surcroît d'activité »*. Or, pour répondre à ces situations, les dispositifs existants demeurent pertinents. Dans le premier cas, le CDI prévoit le licenciement pour motif économique. Dans le second, le CDD permet d'adapter les effectifs à une surcharge temporaire du carnet de commandes, avec possibilité de garder le salarié si l'activité devient pérenne. Dans ces conditions, le CPE ne présente d'intérêt que pour l'employeur. Il lui permet de licencier sans motif, tout en bénéficiant de la généralisation engagée en 2006 des exonérations de charges sociales patronales pour l'embauche d'un jeune au chômage depuis six mois au moins. D'un point de vue juridique, le CPE est un CDI, mais la différence est de taille. Elle réside dans la *« super période d'essai »* de deux ans. De ce point de vue, le CPE s'avère moins intéressant qu'un CDD. Ce dernier ne peut excéder deux ans (renouvellement compris) mais d'une part, il ne peut être rompu avant son terme et, d'autre part, peut être requalifié en CDI par le Tribunal des Prud'hommes en cas de dépassement des 24 mois. Au lieu de quoi, le CPE (comme le CNE) met fin à l'état de droit dans l'entreprise puisque sous la menace permanente de l'employeur et la pression du chômage, les salariés hésiteront à réclamer le respect de leurs droits.

Contrat Première Embuche

Chômage Précarité Exclusion

Enfin aux yeux de la jeunesse mobilisée, le CPE apparaît comme un véritable contrat *« anti-jeunes »*. La majorité d'entre eux passait déjà par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (stages, emplois aidés, intérim…). Le CPE institutionnalise l'emploi précaire spécialement conçu pour les jeunes.

Des outils constitutionnels pour retirer le texte

« Le texte étant voté, il faut respecter l'expression démocratique de la représentation nationale », martèle le gouvernement. En fait, en vertu de la Constitution, le texte pourrait être retiré de plusieurs manières. Tout d'abord il pourrait l'être suite au recours déposé par des parlementaires d'opposition auprès du Conseil Constitutionnel. Si ce dernier statue contre le CPE, le chef de l'Etat ne pourra pas promulguer la loi, le texte deviendrait alors caduque. En revanche si la loi est déclarée conforme à la constitution, le président de la République devra la promulguer dans les quinze jours. Mais Jacques Chirac pourrait aussi demander une nouvelle délibération de la loi ou d'une partie de ses articles. La constitution précise que *« cette nouvelle délibération ne peut être refusée »*. Enfin, si la loi est promulguée, le gouvernement peut encore décider de retirer le CPE en présentant un amendement ou un nouveau projet de loi au Parlement. C'est cette dernière disposition qu'avait utilisée Edouard Balladur en 1994 pour mettre un terme au Contrat d'insertion professionnelle (CIP).

Les économistes invités au débat

Le contrat premier embauche (CPE) va t-il créer des emplois et lutter contre la précarité qui touche massivement les jeunes ? Si le gouvernement semble convaincu du fait, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, chercheurs en économie répondent par la négative.

Pour preuve, dans une étude réalisée sur une maquette du marché du travail, ces derniers avancent que *« ce type de nouveaux contrats s'il était accessible à l'ensemble des entreprises du secteur marchand, ne créerait environ que 70 000 emplois, soit une légère baisse d'un taux de chômage d'un demi-point. Une stratégie inefficace pour réduire durablement le chômage, injuste pour les jeunes d'autant qu'elle n'apporte rien au marché du travail »* concluent les deux économistes.

Le 18 mars dans la presse

Avec un million et demi de manifestants dans les rues samedi 18 mars, le mouvement anti-CPE continue à prendre de l'envergure. Aperçu de l'ambiance dans quelques villes.

A Marseille, *sous le titre « lame de fond », La Marseillaise témoignait de la « manifestation familiale, unitaire, interprofessionnelle et intergénérationnelle » qui a rassemblé 130 000 manifestants. Le journal a retenu les termes « festif, familial, joyeux, inventif, créatif, intelligent, coloré, bruyant » pour décrire l' « ambiance bon enfant mais déterminée » des rues de la ville.*

A Rouen, *même son de cloche pour Liberté dimanche. Le journal rendait compte d' « une manifestation festive, conviviale, qui réunissait parents et enfants, salariés et étudiants » de 20 000 personnes qui ont battu le pavé durant 3 heures. Une mobilisation que les rouennais n'avaient pas pu observer depuis bien longtemps à lire les colonnes du quotidien.*

A Paris, *le Journal du Dimanche a titré « et Villepin résiste toujours » sur fond de la dense manifestation parisienne qui a réuni près de 350 000 personnes pour un défilé étiré sur 8 kilomètres, rassemblant retraités, salariés et étudiants.*

Dans les Landes, *la manifestation a pris pied à Dax, sous préfecture, où 2000 personnes, « salariés, parents, actifs en général formaient le gros de la troupe ». « Toujours mobilisés » comme le titre Sud-Ouest avec cette « même urgence à dire non au CPE et au CNE ».*

A Caen, *Ouest France signale que « les syndicats ont fait une démonstration de force d'autant plus impressionnante qu'elle est exceptionnellement plurielle, peu corporatiste. »*

Retrait du CPE

Tous en grève le 28 mars

La F.S.U *« appelle à être massivement en grève le 28 mars avec les autres salariés, les étudiants et les jeunes »*. Alors que les manifestations du samedi 18 mars ont rassemblé plus d'un million et demi de manifestants dans toute la France, le gouvernement et son premier ministre excluent tout retrait du Contrat première embauche. L'ensemble des organisations syndicales a donc appelé *« à une journée d'action interprofessionnelle avec arrêts de travail, grèves et manifestations »*, objectif rassembleur, le retrait du C.P.E qui *« lèverait l'hypothèque à l'ouverture des négociations pour l'emploi et l'avenir des jeunes »*. L'unité syndicale qui s'est réalisée au cours des semaines passées est notable. Elle s'est construite sur une mobisation sans cesse grandissante des étudiants d'abord, puis des salariés du public et du privé. Elle reste le gage de la mobilisation et de sa réussite.

Au nom de la *« rupture »*, le gouvernement s'entête. Il mise à l'évidence sur l'usure du mouvement. *« Il faut laisser sa chance au C.P.E »*. Toutes les déclarations de Dominique de Villepin plaident pour *« un C.P.E. complété, aménagé »*. Ce dernier a même rencontré les chefs d'entreprise qui, eux, semblent douter et se prononcent pour *« justifier le motif de licenciement et réduire à un an la période d'essai »*. Même si, disent certains d'entre eux, *« la souplesse permet à l'entrepreneur de prendre des risques »*. Les risques ne sont pas les mêmes pour tout le monde, on l'aura compris.

« Dans un contexte de chômage massif qui les aide à imposer leurs conditions, les entreprises privilégient les formes de lien les plus souples : recours systématique à l'intérim, utilisation de faux stagiaires qui font un vrai travail, de faux indépendants, freelance et autres astuces permettant de contourner les obligations que crée l'embauche d'un salarié (paiement de charges sociales, signature d'un contrat de travail, franchissement de seuils obligeant à avoir un délégué du personnel ou un délégué syndical...) » rappelle Arnaud Parienty, collaborateur du journal *« Alternative économique »*.

Certificat de Précarité Eternelle

La précarité, les chiffres ne sont pas contestables, touche d'abord les jeunes et de plus en plus. Et le C.P.E est nettement perçu comme un moyen de l'étendre à tous les jeunes. François Dubet (Les échos du 16/03/06), témoigne que *« cette fois-ci comme souvent, ce sont les facs de masse, notamment les facs de lettres qui offrent peu de débouchés, qui sont à l'origine de la mobilisation »* et affirme que *« ceux qui manifestent ne sont pas exclus, mais redoutent de le devenir »*.

C'est donc aussi le rôle et le sens de l'école qui est en jeu. Comment ne seraient-ils pas dévalorisés aux yeux des jeunes quand toute promesse d'emploi passe par un contrat précaire obligé, comment leur envie d'apprendre ne serait-elle pas fragilisée ?

Les enseignants ont donc toute leur place aux côtés des étudiants et lycéens. C'est aussi le travail des enseignants qui est en question.

L'enjeu est bien l'accès des jeunes à l'emploi et pas celui d'un toilettage du C.P.E.

Déclaration des organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés réunies le 20 mars 2006

Après la formidable ampleur de la manifestation du samedi 18 mars, qui a vu descendre dans la rue plus d'1,5 million de personnes pour obtenir le retrait du CPE et devant l'obstination du gouvernement, les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés appellent à amplifier la mobilisation.

Les organisations syndicales de salariés soutiennent la mobilisation du 23 mars initiée par les étudiants et lycéens et appellent à contribuer à sa réussite. L'ensemble des organisations syndicales appelle le 28 mars à une journée d'action interprofessionnelle avec arrêts de travail, grèves et manifestations.

Suite à l'appel solennel lancé dès samedi par l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement doit avoir la sagesse de sortir de l'impasse dans laquelle il s'est mis : il doit retirer le CPE. Ce retrait lèverait l'hypothèque à l'ouverture des négociations pour l'emploi et l'avenir des jeunes.

Les organisations syndicales : UNEF, Cé, UNL, FIDL, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Le 28, tous en grève pour le retrait du CPE

Le mouvement pour le retrait du CPE connaît une montée en puissance remarquable. La FSU considère qu'il est essentiel, face au blocage gouvernemental, d'amplifier les convergences entre étudiants, lycéens et salariés afin d'imposer le retrait du CPE.

Dans cette perspective, elle appelle les personnels à assurer la réussite des manifestations du 23 mars, y compris en recourant à la grève.

Elle les appelle à être massivement en grève le 28 mars avec les autres salariés, les étudiants et les jeunes.

Elle les appelle à se réunir en assemblées générales, notamment à l'occasion de cette journée de grève pour débattre des suites.

Communiqué de la FSU

Cyril Ferez : la FSU réclame toute la vérité

Mardi soir, Cyril Ferez, le syndicaliste de Sud-PTT blessé samedi lors de la charge policière place de la Nation à Paris, était toujours dans le coma. La FSU réclame que toute la vérité soit faite sur les violences dont a été victime le manifestant.

Témoignages

Pourquoi faites-vous grève le 28 ?

Roger Messana, ouvrier de fabrication à l'usine chimique Albemarle de Port-de-Bouc (13)

« Le CPE va conduire les jeunes vers des situations dramatiques vis-à-vis de l'emploi et de leurs droits. La période d'essai de deux ans et la possibilité de licencier du jour au lendemain sont déjà en vigueur pour tous les salariés avec le CNE. Elles constituent une atteinte sans précédent au code du travail, tout en installant un nombre croissant de personnes dans la précarité.

Personnellement, bien qu'à un an et demi de la retraite, je me sens tout autant concerné que ces jeunes. D'abord, je pense à mes enfants et à mes petits-enfants. Quel avenir leur réserve-t-on ? Et puis je me dis que si le gouvernement parvient à démanteler le code du travail de cette manière, alors plus rien ne l'arrêtera dans sa volonté de remettre en cause tous les acquis sociaux : le système des retraites, la sécurité sociale, les congés payés… »

Mounir El Harradi, 25 ans, étudiant en master d'AES à Nancy (54)

« Je serai en grève le 28 mars comme je l'ai été depuis le début des mobilisations. Le CPE est un contrat qui risque de déréglementer le droit du travail, qui va institutionnaliser la précarité et qui va faire de la jeunesse une variable d'ajustement sur le marché du travail. Je ne peux me résoudre à être recruté sur un contrat où la période d'essai serait de 2 ans, avec le risque d'être licencié sans motif. Je me bats aussi d'une manière plus générale contre le projet de loi d'égalité des chances qui me paraît être un vrai scandale alors que l'on a besoin de plus d'éducation comme l'a révélée la crise des quartiers. Et les mesures décrétées comme la baisse de l'âge légal pour partir en apprentissage dès 14 ans, le travail de nuit des moins de 15 ans ou les mesures répressives et dissuasives sur les allocations familiales sont des réponses inacceptables face à ce besoin d'éducation. »

Isabelle Roumieux, enseignante de CLIS à Migennes (89)

« Je me sens doublement concernée par le CPE. Tout d'abord, en tant que mère d'une jeune fille de 20 ans en âge de rentrer dans le monde du travail. La précarisation qui touche notamment les plus jeunes n'est pas acceptable, que l'on soit diplômé ou non d'ailleurs. Ensuite, je me dois de faire acte de solidarité avec toutes les générations qui forment notre société. Les jeunes ont tout à construire et c'est une responsabilité commune qui nous incombe tous. Une solidarité que je conçois également en tant qu'enseignante en CDI avec ceux qui sont précaires. Enfin, la méthode gouvernementale est pour le moins contestable. Le premier ministre veut imposer ce contrat sans concertation, ni dialogue. Pire, il semble être totalement sourd à l'expression générale des français. »

Sarah Casties-Diaz, 28 ans, professeur des écoles à l'école de Polastron (32)

« La première raison de ma participation : je ferai grève en tant que citoyenne. Avec le CPE, je ne sais pas dans quelle direction l'on se dirige, mais ce qui est sûr c'est que le CPE est la porte ouverte vers d'autres types de contrats précaires et il faut réagir dès maintenant. La deuxième raison concerne ma situation de professionnelle. Dans nos classes, nous formons des futurs adultes, nous nous battons tous les jours pour une formation de qualité, on ne peut accepter que plus tard, ils n'aient pas des contrats de qualité dans leur futur emploi. Il s'agit d'une démarche solidaire. La manifestation du 18 mars s'est bien déroulée, il y a eu une forte mobilisation. Je pense que maintenant il faut frapper un grand coup pour retirer ce projet. Il ne faut pas que la mobilisation s'étiolle. »

Lecture

Le recul du ministre

Le 14 mars dernier, gilles de Robien a présenté au conseil supérieur de l'éducation (CSE) un arrêté modifiant les programmes de la lecture.
Ce texte vient après la querelle qu'il avait lui même lancée sur les méthodes de lecture. Ses nombreuses déclarations présentaient la méthode syllabique comme la seule piste pour *« apprendre à lire »*. Face à la pression des enseignants, des parents et de leurs organisations, des mouvements pédagogiques, le ministère a dû reculer. Aujourd'hui, les programmes sont modifiés mais de manière minime par rapport aux intentions initiales. Ils n'écartent d'ailleurs aucune approche. Les organisations signataires de l'appel *« apprentissage de la lecture, assez de polémique, des réponses sérieuses »* se félicitent du recul du ministère. *« Manifestement, les interventions conjuguées des chercheurs, des professionnels, des universitaires et des formateurs ont porté leurs fruits »* a même déclaré le SNUipp. Les enseignants n'auront pas obligation de recourir exclusivement au b.a.-ba.
Il reste aujourd'hui, qu'en jetant l'opprobre sur les manuels et les pratiques en usage dans les écoles, le ministre a semé *« du trouble, du doute, de la défiance vis à vis de l'école et auprès de l'opinion publique »*. C'est dans ce contexte que les organisations du CSE [1] ont refusé de siéger à la séance du 14 mars en condamnant fermement *« la démarche employée »*. Elles ont également dénoncé le double discours de Gilles de Robien entre un arrêté marquant le statu-quo et ses déclarations publiques sur le rétablissement de la méthode syllabique. Pour lever toute ambiguïté, les organisations syndicales demandent ainsi au ministre de renoncer à la circulaire sur la lecture.

(1) : SNUIPP-FSU, FCPE, SGEN-CFDT, SE-UNSA, Ligue de l'enseignement, FEP-CFDT, CGT, UNSA-Education, FSU

Education prioritaire

Quelles ambitions pour les Zep ?

Le ministre Gilles de Robien a présenté le 8 février dernier la première étape de son plan de relance de l'éducation prioritaire. Le classement en 3 catégories est maintenu. Plusieurs centaines d'EP3 quitteront le dispositif d'éducation prioritaire sous 3 ans. Les EP2 devraient conserver des moyens spécifiques, sans que l'on sache à quelle hauteur. Enfin, 249 collèges et les 1 600 écoles de leur secteur formeront dès la rentrée 2006 les EP1 avec des moyens supplémentaires venant des autres établissements par rédéploiement. L'ambition réussite n'est à l'évidence pas au rendez-vous au regard des enjeux de l'éducation prioritaire. Le territoire autour de l'école comme lieu de vie de l'élève à améliorer et diversifier n'est

absolument pas traité. Sans réels moyens supplémentaires, le ministre fait également l'impasse sur l'école primaire. Aucune mesure pour la maternelle et le développement de la scolarisation des enfants de deux ans n'est entrevue. Rien également de concret concernant un réel allégement des effectifs avec la possibilité de travailler en petits groupes en affectant notamment plus de maîtres que de classes. De plus, le projet de note de service *« des réseaux ambition réussite »* définit les modalités d'affectation des 1000 enseignants issus du premier ou second degré en EP1. Le profilage des postes et le recrutement des personnels au niveau de l'établissement présentent de réels dangers au regard des procédures dérogatoires qu'il introduit. Pour le SNUipp, la transparence des règles d'affectation devra prévaloir et une vraie relance des Zep reste à faire.

Appel du collectif national unitaire contre les projets de prévention de la délinquance

Le *« collectif national unitaire de résistance à la délation »* a appelé à une manifestation des professionnels du travail social, médico-social et éducatif le 22 mars contre les projets du gouvernement sur la prévention de la délinquance et sur la protection de l'enfance. Les différents projets émanant du gouvernement sont traversés par une conception sécuritaire de surveillance, de délation et de durcissement de la justice envers les populations en difficulté considérées comme potentiellement dangereuses. Les manifestants réclam ent l'abandon de ces projets.

Carte scolaire : l'Ardèche pétitionne

En Ardèche, après plusieurs reports des réunions des instances de concertation, un ultime CDEN s'est déroulé le 13 mars. Enseignants, parents et élus s'étaient rassemblés devant la préfecture à Privas ; seconde et forte mobilisation après la grève départementale du mois de février. Le SNUipp avait lancé sous forme de pétition une lettre ouverte au Préfet (plus de 2000 signatures en une semaine) demandant des moyens nouveaux. Un vote unanime des membres du CDEN s'est exprimé sur cette proposition. En effet, la dotation de 17 postes semble bien mince au regard des 473 nouveaux élèves prévus par l'administration au moment de la présentation de la carte scolaire. Ainsi, cette dernière traduit des régressions sans précédent, notamment s'agissant de la maternelle ou du refus de considérer le caractère rural du département avec au final un fort recul de l'offre de scolarisation. La section du SNUipp estime qu'il relève *« de la responsabilité syndicale de bien prendre la mesure de la situation et d'y répondre au plus vite par une action d'ampleur et de dimension nationale sur les questions de l'école, de sa nécessaire transformation et des moyens pour la réussite de tous »*.

Eure : mobilisation contre excès d'autoritarisme

Ce jeudi 23 mars, après une forte mobilisation le 16, les enseignants de l'Eure étaient appelés par leurs organisations syndicales (SNUipp, SE, SGEN, SNUDI) à une grève départementale et à un rassemblement unitaire à Evreux, pour soutenir la directrice de l'école maternelle de Vlaminck à Verneuil-sur-Avre. En effet, l'Inspecteur d'Académie de l'Eure a engagé une procédure disciplinaire à son égard, lui reprochant d'avoir communiqué aux parents d'élèves des informations relatives au non remplacement d'une enseignante en arrêt maladie. Les parents d'élèves avaient engagé une action et alerté la presse locale.

Landes : direction non remplacée

Dans les Landes, le remplacement des enseignants absents n'en finit pas de se dégrader. Cet hiver l'administration a compté 300 journées non remplacées. Dans ce département, les décharges de directeurs sont aussi assurées par les titulaires remplaçants. Face aux difficultés, l'inspection académique demande systématiquement aux directeurs d'assurer la classe pour récupérer les moyens de remplacement. Le SNUipp juge le *« procédé inacceptable »*. Il appelle directeurs à ne pas céder aux pressions de l'administration et d'assurer leur travail de direction lorsqu'ils sont déchargés pour cette mission. Le syndicat revendique des moyens supplémentaires pour le département.

(fenêtres sur cours)
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris - Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail fsc@snuipp.fr • Directeur de la publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Bernadette Groison, Michèle Frémont, Delphine Henry, Philippe Hermant, Michelle Frémont, Éliane Lancette, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Christ elle Mauss, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Pascale Pizzato, Guy Pourchet, Gilles Sarrotte, Sébastien Sihr, Sophie Zafari • Impression SIEP - Bois-le Roi • Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS Tél : 01.40.02.99.00 • Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 - 0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale